

Léopoldville, le 27 juillet 1949

N°3964/ECO TRANSMIS copie pour information
à Monsieur le Directeur Provincial des
Affaires Economiques du Ruanda-Urundi à
USUMBURA.

OBJET:
Prix de certains tissus
"Utexléo"-dérogation-

Dossier n°I4.54.09

Léopoldville, le 27 juillet 1949.
Le Directeur-Chef de Service, ff.,
(sé) SPITAEELS, O.V.-
Contrôleur des Prix.

Monsieur le Directeur Commercial,

En confirmation de nos récents entretiens, j'ai l'honneur de vous marquer mon accord quant à la mise en vigueur des nouveaux prix de vente des tissus, ci-après désignés, pour toutes livraisons qui quitteront les usines "Utexléo" après le 31 juillet 1949.

Désignation des tissus	Ex-usine	Gros	Détail
<u>1°/modification à la baisse</u>			
a) Imprimés Désiré, Kitenge et Ruanda (coupe de 6 m.)	97,65	105,00	131,25
au lieu de : (ord.n°41/290 du 30.7.48)	111,63	120,00	150,00
b) Imprimé Daniel : (coupe de 6 m.)	106,95	115,00	143,75
au lieu de : (ord.n°41/290 du 30.7.48)	116,28	125,00	156,25
c) Tissu blanchi n°130 : (le m. courant)	11,63	12,50	15,65
au lieu de : (prix précédents non fixés par ordonnance)	12,83	13,80	17,25
d) Tissu blanchi n°401 : (le m. courant)	35,81	38,50	48,15
au lieu de : (ord.n°41/140 du 17.4.48)	40,04	43,05	53,80
<u>2°/modifications à la hausse :</u>			
e) Drill noir n°198 (le m. courant)	17,76	19,10	23,90
au lieu de : (ord.n°41/140 du 17.4.48)	15,58	16,75	20,95

En attendant la promulgation incessante de la nouvelle législation de base sur le Contrôle de prix, la présente, - que vous voudrez bien porter en référence sur vos factures, - vaut, autant que besoin, dérogation aux textes légaux dont référence ci-dessus. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Commercial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur-Chef de Service, ff.,
(sé) SPITAEELS, O.V.-
Contrôleur des Prix.

Monsieur le Directeur Commercial
des Usines Textiles de Léopoldville
"UTEXLEO" à

LEOPOLDVILLE.

